



FIDUCIE
AGRICOLE
UPA • FONDATION

Rapport d'activités 2025





**Incubateur de la MRC des Chenaux à Sainte-Anne-de-la-Pérade.
Photo couverture : Nicolas Frohlich du verger Pépinière des Chenaux.**

La Fiducie agricole UPA-Fondation

La Fiducie d'utilité sociale agricole UPA-Fondation est un organisme indépendant constitué dans un but non lucratif.

Sa mission est de préserver les terres agricoles, d'en faciliter leur mise en valeur par des projets d'aspirants agriculteurs et d'agriculteurs établis, de soutenir l'adoption de meilleures pratiques culturales, d'améliorer la résilience de l'agriculture d'ici et, ultimement, d'accroître l'autonomie et la sécurité alimentaires du Québec.

Son action passe par l'acquisition de propriétés présentant un potentiel agronomique, suivant l'étude et l'acceptation d'un projet déposé par ses futurs locataires, qu'ils soient des agricultrices et agriculteurs en démarrage ou en croissance.

Le financement de ses activités provient d'emprunts financiers, de subventions et de dons.

Un conseil de cinq fiduciaires est responsable de l'administration du patrimoine de la Fiducie. Ces fiduciaires sont désignés par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et par Fondation. La Fiducie a été officiellement constituée le 1^{er} juin 2020. Elle a commencé ses acquisitions de terrains agricoles en 2022.

En 2023, le statut d'organisme de bienfaisance pour la Fiducie a été reconnu par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ce statut permet d'offrir un crédit pour don de charité aux propriétaires qui cèdent leurs terres agricoles sous leur valeur marchande en vue d'y implanter des pratiques culturales durables au bénéfice des générations futures.

En 2025, le patrimoine de la Fiducie agricole REM a été regroupé avec celui de la Fiducie agricole UPA-Fondation par souci d'efficacité.

La Fiducie agricole UPA-Fondation, en date d'aujourd'hui

Premières acquisitions en

2022

Possède présentement
9 sites dans 5 régions

du Québec qui hébergent
22 entreprises agricoles

Cultures multiples :

du soya, du blé, du canola, de la cameline, du sarrasin, du chanvre, du maïs, des boutures d'arbres fruitiers, des légumes et des fleurs, en régie conventionnelle ou biologique.

Mot de la présidente : Un premier bilan



Il y a déjà cinq ans, l'Union des producteurs agricoles et Fondation ont mis de l'avant un nouveau type de propriétaire foncier dans le secteur agricole, la fiducie d'utilité sociale, qui permet aujourd'hui de retirer des terres du marché spéculatif et de protéger leur vocation à perpétuité au bénéfice de la société québécoise.

Cette initiative visait à contrer, selon ses ressources, les effets nocifs de la forte progression de la valeur marchande des terres agricoles; phénomène qui nuit au démarrage, à la croissance ou au transfert de fermes à la nouvelle génération d'agriculteurs et d'agricultrices.

Ce modèle existe depuis des décennies en Europe, aux États-Unis, dans des provinces canadiennes et même à plus petite échelle au Québec. Sans compter l'expérience des organismes de conservation de milieux naturels et de fiducies foncières dans le milieu urbain qui étaient déjà en action depuis des années.

À présent, un premier bilan de la Fiducie agricole UPA-Fondation peut être tracé.

Si, au départ, cette initiative a suscité de la curiosité, voire de l'incompréhension sur sa raison d'être et son fonctionnement, peu à peu des intervenants voient les multiples rôles que cette entité unique peut jouer : reprises de terres appartenant à des spéculateurs fonciers, préservation de terres fortement menacées par l'urbanisation, soutien au démarrage d'entreprises agricoles, partenariats avec des organismes de conservation de milieux naturels et, simplement, transfert d'entreprises agricoles existantes à la nouvelle génération.

Le défi est énorme, mais la possession de neuf sites dans cinq régions sur lesquels vingt-deux entreprises agricoles seront actives à l'été 2026 donne déjà des exemples sur le terrain de ces diverses applications.

Sans renier l'importance de voir les agriculteurs et les agricultrices maîtres de leur destinée et possédant des terres agricoles, la fiducie d'utilité sociale vient ainsi jouer un rôle complémentaire en détenant des propriétés qui appartiendraient autrement à de petits et grands investisseurs fonciers. N'oublions pas que près de 300 000 ha de terres en production agricole n'appartiennent pas à l'exploitant ou à sa famille, selon les récentes données du MAPAQ.

L'expérience des cinq dernières années nous amène cependant à corriger le tir initial pour assurer la pérennité de cette fiducie d'utilité sociale agricole. Le contrôle des frais de gestion à long terme, la constitution d'une réserve financière pour des frais d'intendance des sites détenus et la nécessité d'obtenir un soutien financier externe pour acquérir des propriétés sont des éléments sous-estimés qui appellent maintenant à un regroupement de la Fiducie agricole REM et de la Fiducie agricole UPA-Fondation; travail qui a été amorcé dans la dernière année.

Ce premier bilan et les actions entreprises pour la seconde phase de déploiement montrent la volonté de chacun des fiduciaires de faire croître cette initiative au bénéfice de la société québécoise, et je les en remercie chaleureusement.

La présidente, France Perreault

Message du président de la Fiducie agricole REM



Poursuivre une mission sur des décennies, voire des siècles, exige non seulement une bonne vision au départ, mais également des ressources financières stables qui permettront de réaliser les actions demandées au fil du temps.

C'est dans cette optique que les membres du conseil de la Fiducie agricole REM ont analysé, dans la dernière année, et accepté la proposition de regroupement avec la Fiducie agricole UPA-Fondaction. Les deux entités suivaient des missions similaires, partageaient déjà un secrétariat et faisaient face aux mêmes défis de financement de leurs activités. Afin d'éviter un dédoublement des efforts, mais surtout de miser sur les expériences acquises de part et d'autre, il a été convenu d'administrer un seul patrimoine fiduciaire, tout en obtenant des garanties que le mandat spécifique de préservation de terres agricoles dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal serait maintenu au sein de la fiducie résultante.

L'expérience de la Fiducie agricole REM a montré que les terres agricoles à proximité de la métropole font l'objet d'une forte spéculation foncière de la part d'investisseurs aux profils variés. L'acquisition de ces terres par une entité vouée à la préservation de leur vocation exige à la fois des propriétaires cédant qu'ils reconnaissent cette mission, mais également des ressources financières importantes pour mener à terme ces achats.

Je souhaite donc mettre en évidence le travail des fiduciaires qui ont, malgré leur agenda chargé, participé au déploiement de la Fiducie agricole REM avec cœur au cours des six dernières années.

Le président, Paul Doyon



Site de Brossard.

Les activités de l'année 2025

Gouvernance

Réunions du conseil des fiduciaires

Conformément aux dispositions de l'acte constitutif de la Fiducie, cinq fiduciaires sont responsables de la pleine administration de son patrimoine. Ces fiduciaires sont présentés à la dernière page du rapport d'activités. Aucun des fiduciaires, constituants de la Fiducie ou bénéficiaires ne possède un droit de propriété sur les actifs de la Fiducie.

En 2025, les fiduciaires se sont réunis à six reprises pour, notamment, discuter de partenariats financiers à établir, analyser des dossiers présentés à la Fiducie, convenir des conditions d'achat des projets acceptés, étudier les scénarios de loyers, préciser les obligations du bail de location, planifier la recherche de financement et procéder au renouvellement de l'entente de prêt de personnel avec l'UPA. Le projet de regroupement avec la Fiducie agricole REM a également occupé une partie des énergies des fiduciaires.

Depuis sa constitution en 2020, les fiduciaires se sont déjà réunis à quarante et une occasions pour orienter le travail de son secrétariat, un investissement appréciable de temps.

Gestion du secrétariat de la Fiducie

Un contrat de gestion du secrétariat de la Fiducie est en vigueur avec la Confédération de l'UPA. Pour les cinq premières années de fonctionnement de la Fiducie, ce contrat prévoyait le prêt à titre gracieux de personnel pour assumer les tâches liées à la direction générale, à la comptabilité, à l'analyse des projets, aux communications et aux services juridiques. Cette entente permet de bénéficier de l'appui de professionnels aguerris en matière de gestion d'organismes sans but lucratif, en fonction des besoins de la Fiducie. En 2025, ce personnel a ainsi consacré l'équivalent de deux cent vingt journées de travail au secrétariat de la Fiducie.

M. Marc-André Côté assume le mandat de directeur général de la Fiducie. M. Côté est cadre à la Direction générale de l'UPA et compte vingt-cinq ans d'expérience en gestion d'organismes sans but lucratif dans les secteurs agricole et forestier.

Un nouveau contrat de gestion avec la Confédération de l'UPA a été négocié pour la période 2026-2030, assurant ainsi une gestion stable pour la seconde phase de déploiement de la Fiducie.

Projet de regroupement avec la Fiducie agricole REM

Tel que le prévoit le Code civil du Québec, la Fiducie agricole REM et la Fiducie agricole UPA-Fondation ont obtenu la permission de la Cour supérieure de se regrouper afin de mieux assurer la pérennité de leur action. Ces deux fiducies d'utilité sociale ont été constituées pour protéger à perpétuité la vocation des terres en culture qu'elle acquiert, tout en les mettant en valeur en les louant à des entreprises agricoles en démarrage ou en croissance. Toutefois, la Fiducie agricole REM a été mise sur pied pour agir à proximité de la station terminale du REM à Brossard, tandis que la Fiducie agricole UPA-Fondation poursuit une mission similaire pour l'ensemble du Québec.

Par ce regroupement, la fiducie résultante bénéficiera de l'expérience des deux entités et disposera de suffisamment de ressources financières pour maintenir son secrétariat à long terme, se doter d'un fonds d'intendance pour les travaux d'entretien des propriétés agricoles et ainsi pérenniser sa mission.

Ce regroupement permet également d'obtenir une fiducie qui disposera d'une meilleure capacité financière à protéger des terres subissant une forte spéculation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Activités

Analyse des projets soumis

En 2025, trente promoteurs de projets se sont adressés au secrétariat de la Fiducie. Conformément à sa politique, ces projets ont fait l'objet d'une première analyse à l'échelle du secrétariat et les dossiers mieux définis ont été transmis à un comité réunissant des professionnels détenant une expertise en financement agricole pour en évaluer la faisabilité technique et financière. Parallèlement, les dossiers plus prometteurs ont été discutés au conseil des fiduciaires pour s'assurer que ces projets répondent aux critères de l'acte constitutif et à la politique d'acquisition et de gestion des terres de la Fiducie.

Le prix trop élevé des propriétés qui entraîne un loyer prohibitif, même pour la Fiducie, a été la principale cause d'achoppement dans ces dossiers.

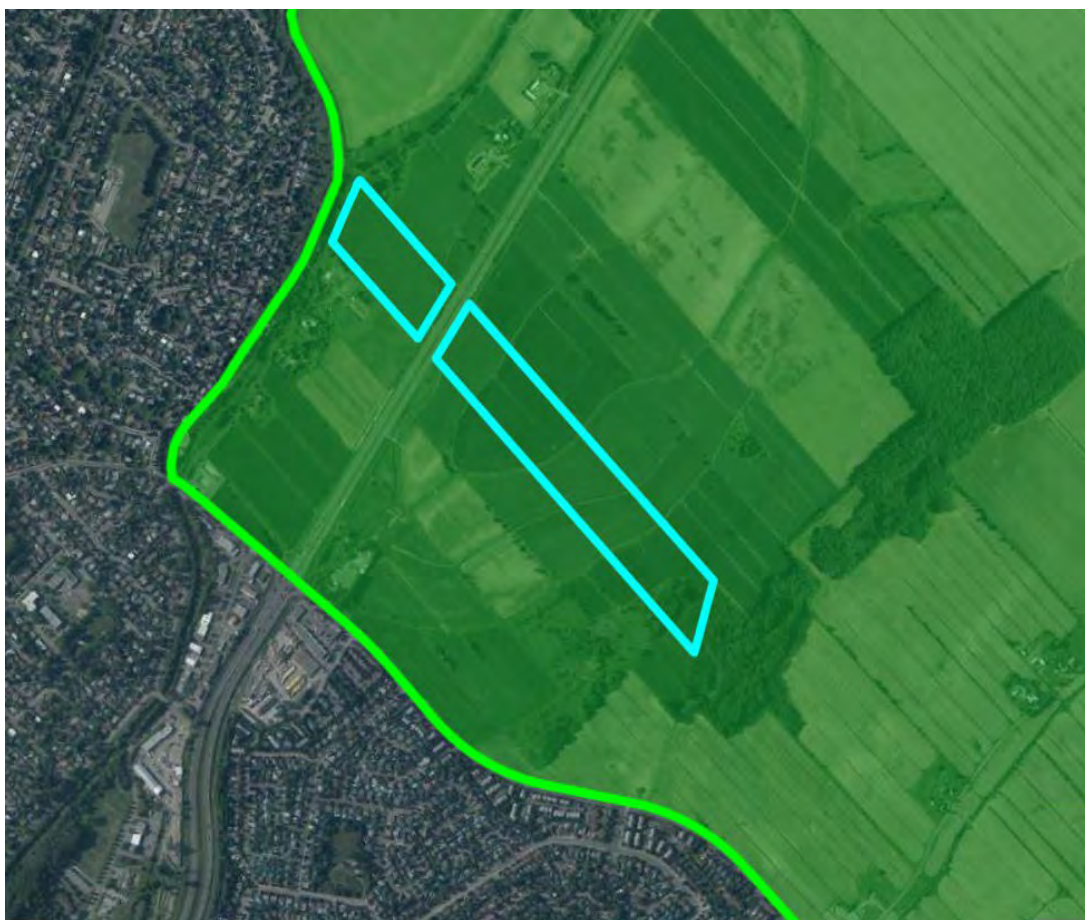
Localisation des terres agricoles menacées

Dans le souci d'accroître l'incidence des interventions de la Fiducie, une étude a été réalisée en collaboration avec l'organisme Géomont et la direction Recherches et politiques agricoles de l'UPA pour localiser les propriétés dont la vocation agricole subit le plus grand niveau de menace dans cinq territoires de MRC. Cet exercice permet de prioriser certains dossiers en lien avec la mission de la Fiducie, et les critères employés serviront à analyser des dossiers dans les autres MRC du Québec.

Acquisition de propriétés

Puisqu'il s'agit de la principale action de la Fiducie, l'année 2025 a été consacrée à l'acquisition d'une propriété dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans la ville de Montréal, et poursuivre les démarches pour deux autres propriétés qui seront incorporées au patrimoine de la Fiducie en 2026.

La propriété de Boucherville montre l'action de la Fiducie pour protéger des terres menacées par l'urbanisation.





Construction d'un pont à Sainte-Anne-de-la-Pérade, réfection d'un chemin à Beauharnois, et refaçonnage d'un fossé à Brossard, sont des exemples de travaux d'intendance de terres agricoles.

Gestion des propriétés

Si la démarche d'acquisition des propriétés agricoles est la plus visible aux yeux des observateurs, les étapes subséquentes mobilisent également une part importante des ressources du secrétariat de la Fiducie.

L'arpentage des propriétés acquises, leur enregistrement au Programme de crédit de taxes foncières pour les producteurs agricoles, les demandes de permis et la supervision de travaux d'aménagement, l'établissement de relations avec les voisins, la visite annuelle des propriétés et les communications ponctuelles avec les locataires de la Fiducie sont des exemples de tâches qui incombent à un propriétaire de terres agricoles.

Plus particulièrement, les propriétés de Brossard, de Carignan, de Beauharnois et de Sainte-Anne-de-la-Pérade ont ainsi fait l'objet de divers travaux de réfection de fossés, de contrôle de végétation envahissante, de construction d'un pont, de gravelage de chemins d'accès et de confection d'un plan d'aménagement forestier bonifié.

Établissement de partenariats

Afin d'optimiser l'utilisation des ressources financières de la Fiducie et de ne pas doubler des initiatives existantes, il apparaît essentiel de développer des partenariats avec des organisations de la société civile partageant une vision similaire de la préservation et de la valorisation des terres agricoles. De nombreux échanges se sont ainsi tenus avec le réseau de maillage L'Arterre, le Fonds d'investissement pour la relève agricole, Conservation de la nature Canada, Canards Illimités Canada, des institutions financières et des fondations privées.

Plus particulièrement, des projets d'acquisition conjointe sont en cours de réalisation avec Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada afin de miser sur la complémentarité des missions lorsqu'une propriété comporte une section en culture et un milieu naturel d'intérêt. D'un côté, cela assurera la préservation de la vocation agricole de terres acquises par des organismes de conservation. De l'autre, cela permettra la conservation de milieux naturels d'intérêt sur des propriétés de la Fiducie, sans qu'un morcellement du lot soit nécessaire.

Communications

Présentation de la Fiducie

En 2025, la mission et le fonctionnement de la Fiducie ont été présentés à divers auditoires du secteur agricole lors d'un webinaire et de cinq conférences données à travers le Québec par le directeur général.

Au total, le directeur général a livré 63 conférences à divers auditoires depuis le démarrage de cette initiative en l'an 2020.

Ces présentations excluent la trentaine de rencontres privées avec des agricultrices, des agriculteurs et des aspirants qui ont contacté la Fiducie en cours d'année pour comprendre le fonctionnement par rapport au contexte particulier de leurs projets.

Couverture médiatique

Les fiducies d'utilité sociale agricoles continuent d'attirer l'attention des journalistes, et le travail de la Fiducie agricole UPA-Fondaction a fait l'objet d'un article dans le journal *Le Devoir* du 25 octobre 2025. Les articles traitant du travail de la Fiducie sont disponibles sur le site www.fiducieagricole.com.

Cette couverture a contribué à faire connaître ce nouveau modèle de propriétaire agricole auprès d'un large public; travail qui se poursuivra au cours des prochaines années.

Mise à jour du site Internet

En collaboration avec la Direction des affaires publiques et syndicales de la Confédération de l'UPA, le site fiducieagricole.com a été maintenu à jour pour fournir l'information de base sur la mission et le fonctionnement de la Fiducie et la démarche pour présenter un projet.

Renseignements aux éventuels promoteurs

Dans le cours normal de ses activités, le secrétariat répond aux demandes de renseignement sur le fonctionnement de la Fiducie, de la part tant d'agriculteurs et d'aspirants agriculteurs que de réseaux de conseillers leur venant en aide.

Une fiducie agricole provinciale pour une mosaïque de projets locaux

Provinciale ou locale, quelle est la nature de la Fiducie agricole UPA-Fondation? Elle présente les deux facettes. Les propriétés font partie d'un même patrimoine fiduciaire administré par un seul conseil de fiduciaires provincial, mais chaque projet de ses locataires est indépendant et local. Cela permet de réduire les frais de gestion de la Fiducie, tout en soutenant des projets qui s'inscrivent dans leur milieu.

Au fil du temps, une propriété pourra être louée à la même famille pour plusieurs générations, tandis qu'une autre propriété, lorsqu'elle deviendra libre, sera louée à des relèves agricoles souhaitant y développer de nouveaux projets.

Ainsi, la couleur que prendra la Fiducie agricole UPA-Fondation sera celle de ses locataires. En ce moment, voici les agriculteurs et agricultrices actifs sur les différents sites préservés par cette fiducie d'utilité sociale agricole :

Le site de Brossard, en Montérégie (11 ha)

Puisqu'il ne provenait pas d'une famille agricole, Luc Gauthier a développé son entreprise de grandes cultures en misant notamment sur la location de terres entre Brossard et Saint-Jean-sur-Richelieu; un secteur où les terres agricoles font l'objet d'une forte spéculation foncière. M. Gauthier cultive du maïs, du soya et du blé sur le site de 11 ha de Brossard, une terre menacée par le développement urbain par son emplacement à l'intersection de deux autoroutes. Aujourd'hui, Hugo, le fils de M. Gauthier, accroît sa présence dans son entreprise.



Le site de Carignan, en Montérégie (34 ha)

La famille de Philippe Bisailon-Sicotte est présente à Carignan depuis le 18^e siècle. À l'époque, la propriété de la Fiducie faisait partie des terres possédées et cultivées par ses aïeux. Au cours des années, ces terres ont été morcelées et plusieurs lots ont été vendus à des investisseurs. Aujourd'hui, l'acquisition, par la Fiducie, d'un de ces lots de 34 ha lui permet de cultiver une terre ayant appartenu, dans le passé, à son grand-père agriculteur; propriété qu'il n'aurait pu acquérir lui-même en raison de sa valeur marchande, qui dépasse désormais largement sa valeur économique agricole.

Philippe est ainsi la 7^e génération de sa famille à cultiver ce secteur. Il y produit du blé et du soya en régie biologique.

Une partie du site est également louée à des producteurs maraîchers d'origine haïtienne, Yves Desliens et Emmanuel Odige, qui expérimentent la culture de légumes exotiques prisés dans la cuisine des Caraïbes. Cette expérimentation représente une partie de l'agriculture québécoise de demain. Il est à espérer que ces essais se traduiront par de grands champs dans quelques années; champs que la Fiducie pourrait acquérir et leur louer à cette fin.



Le site de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en Mauricie (24 ha)

La Fiducie possède une propriété de 24 ha à Sainte-Anne-de-la-Pérade, en Mauricie, qu'elle loue à l'incubateur d'entreprises agricoles de la MRC des Chenaux. Fruit d'un partenariat unique avec le milieu municipal, le recours à la Fiducie garantit la préservation de sa vocation agricole en régie biologique à très long terme. Sa location à un incubateur administré par la MRC des Chenaux assure quant à elle la conduite rigoureuse d'un projet pour soutenir l'établissement de plusieurs productrices et producteurs dans ce milieu de vie fortement agricole. Le loyer demandé à ses locataires permet le démarrage et la croissance de projets qui auraient difficilement vu le jour dans le contexte actuel de surenchère des lots agricoles. Bien plus, la location à ces entreprises est ainsi assurée à long terme puisque la Fiducie ne vise pas à reprendre ses propriétés.

En 2025, ce site comptait trois jeunes entreprises :

- le Jardin des Louves est l'entreprise maraîchère d'Isabelle Meunier-Girard et propose des abonnements à des paniers de légumes;
- la ferme florale Florestia, appartenant à Fannie Trépanier, commercialise des fleurs coupées;
- le Verger pépinière des Chenaux, développé par trois finissants de l'Institut national d'agriculture biologique du cégep de Victoriaville, Nicolas Frohlich, Élysanne Tremblay et Ève Laurin, produit des boutures et des arbustes fruitiers à racines nues pour la vente à des particuliers et implante actuellement un verger de plusieurs variétés de fruits sur le site.



Le site de Boucherville, en Montérégie (19 ha)

La terre de 19 ha détenue à Boucherville est située dans un secteur fortement menacé par l'accroissement de la zone urbaine de la Communauté métropolitaine de Montréal. À l'adoption de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) en 1978, l'établissement d'un quartier résidentiel y était en cours de planification. Cette terre, située dans un vaste bloc homogène de champs en culture entre les municipalités de Boucherville et de Varennes, est pourtant cultivée depuis plus de deux cents ans.

Cette acquisition n'aurait pu se réaliser sans la reconnaissance de la mission de la Fiducie par un investisseur immobilier qui a accepté de céder cette propriété au prix moyen d'une terre agricole en Montérégie plutôt qu'à sa valeur spéculative.

À présent, cette terre continue d'être louée par M. André Lussier, dont la famille cultive ce secteur depuis des décennies. M. Lussier y produit du soya et du blé. Il est fort probable que ce travail se poursuivra pour une autre génération puisque leur fille a récemment obtenu son baccalauréat en agronomie.



Le site de Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix (66 ha)

La Fiducie détient une terre agricole de 66 ha dans la vallée de la rivière du Gouffre, à Baie-Saint-Paul, en vue d'en préserver la vocation à perpétuité. Cette intervention s'est faite à la demande des propriétaires et du locataire des terres de ce secteur dans une vision de protection des paysages agroforestiers de Charlevoix; une région où se pratique une agriculture nordique depuis plusieurs générations.

Du blé biologique est cultivé sur ces terres par la ferme Blé Saint-Paul, appartenant à M. Jean-Yves Germain. Transformée par l'entreprise Pierre du Moulin, localisée à Baie-Saint-Paul, cette farine de blé est par la suite utilisée dans les boulangeries de la région et d'ailleurs au Québec, établissant ainsi un exemple d'économie circulaire.

Cette acquisition montre que ce ne sont pas uniquement les terres agricoles à proximité des grands centres urbains qui méritent une protection particulière. Celles qui définissent le paysage des communautés rurales le demandent tout autant car l'étalement urbain y est également présent.

Au cours des prochaines années, d'autres terres voisines seront intégrées au patrimoine de cette fiducie selon la volonté de leur propriétaire en vue de préserver l'agriculture dans la vallée de la rivière du Gouffre.



Le site de Hébertville, au Saguenay-Lac-Saint-Jean (57 ha)

La Fiducie s'est portée acquéreuse d'une terre agricole de 57 ha à Hébertville, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour la louer à long terme à la Ferme Tournevent. Cette entreprise voit ainsi cette source d'approvisionnement sécurisée, ce qui lui permet de consacrer ses ressources financières à ses activités de transformation alimentaire au lieu de les allouer à l'acquisition de cette terre.

La Ferme Tournevent est une entreprise familiale, appartenant à Guillaume Dallaire et Audrey Bouchard, qui, depuis sa création en 2008, n'a cessé d'innover et de se tailler une niche dans le secteur des produits biologiques et sans gluten. Aujourd'hui, elle cultive plusieurs variétés de canola, du chanvre industriel, de la caméline, du lin doré et brun, du sarrasin, des pois jaunes à soupe, des lentilles ainsi que de l'ail et de la fleur d'ail. En plus de sa production agricole, ses installations comptent un centre de tri et de nettoyage de grains, en plus de presses permettant de produire des huiles biologiques pressées à froid que l'on trouve dans les épicereries du Québec.

Cette propriété est cultivée selon les règles de l'agriculture biologique.



Le site de Beauharnois, en Montérégie (69 ha)

Dans l'attente de la cession complète des droits de propriété qui surviendra dans les prochaines années, Hydro-Québec a cédé à la Fiducie les droits d'usufruit pour cent ans sur 69 ha à Beauharnois. Cette cession constitue une compensation qui a été exigée d'Hydro-Québec par le gouvernement du Québec pour la perte de 62 ha de terres agricoles voisines, où sera construit un centre de données de Google.

Ces 69 ha ont été inclus, par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans la zone agricole de la province. Bien que ces terres soient cultivées depuis des décennies, elles ne faisaient pas partie de la zone agricole et sont désormais menacées par le développement du nouveau parc industriel de la ville de Beauharnois.

L'ajout de ces superficies dans le patrimoine de la Fiducie permettra donc de maintenir leur vocation agricole et de sécuriser à long terme des locations avec des entreprises agricoles de ce secteur. Le site accueille les quatre locataires suivants :

- la Ferme Savage & Fils inc., appartenant à Michel Savage, se consacre aux grandes cultures;
- la Ferme Normand Vinet S.E.N.C., appartenant aux sœurs Nathalie et Karine Vinet, est spécialisée dans l'élevage de bovins de boucherie;
- la Ferme Holstein Lauduc inc., appartenant à M. Germain Leduc, à sa conjointe, Lise Crête, et à son fils Ghislain, est une entreprise laitière;
- la Ferme Normandeau inc., appartenant à Roger Normandeau et à ses fils Marc-André et Pierre-Luc, est spécialisée dans les grandes cultures.

Ces terres sont actuellement utilisées pour la culture de maïs, de blé et de soya pour la vente ou l'alimentation des troupeaux des locataires.



Le site de Saint-Stanislas-de-Kostka, en Montérégie (133 ha)

Outre la cession de lots à Beauharnois pour compenser la perte de 62 ha de terres agricoles, Hydro-Québec a également accepté de transférer, dans le patrimoine de la Fiducie, 140 ha à Saint-Stanislas-de-Kostka. Dans l'attente de la cession complète des droits de propriété, les droits d'usufruits ont été accordés dans l'intervalle.

Ce site est occupé par les six locataires suivants :

- les Fermes Perras inc. viennent d'être transférées à une nouvelle génération, Martin Perras, qui se spécialise dans la production de maïs sucré et autres grandes cultures;
- la Ferme B.R.G. inc., spécialisée dans les grandes cultures et l'acériculture, est administrée par deux générations de Brisson : Roger et Ghislaine et leur fils Francis;
- la Ferme Claude de Repentigny inc., active dans les grandes cultures, appartient à Carmen Leduc et son fils Alain de Repentigny;
- la Ferme E.C.S. Verner inc., spécialisée dans les grandes cultures, est administrée par deux générations de Verner : Édouard, sa conjointe, Claire Bergeron, et leur fils Sébastien;
- la Ferme Roch Verner & Fils inc. est une entreprise laitière et de grandes cultures dont la gestion est assurée par Gaétan Verner et son fils Maxime;
- la Ferme Robert D'Aoust inc. est exploitée par Nicolas D'Aoust pour la production de maïs, de soya, de céréales et de haricots.



Les valeurs véhiculées par la Fiducie

La Fiducie valorise une agriculture qui :

- favorise l'autonomie de ceux et celles qui en vivent;
- utilise les ressources de façon rationnelle;
- maintient le plus grand nombre de fermes sur le territoire;
- assure une cohabitation harmonieuse avec les autres citoyens;
- contribue au dynamisme des régions du Québec;
- répond aux demandes des consommateurs;
- génère des produits de qualité;
- inclut les agriculteurs et agricultrices dans les réseaux de commercialisation afin de leur générer une juste part des revenus du marché;
- accroît l'autonomie et la sécurité alimentaire afin d'assurer une plus grande accessibilité des consommateurs aux aliments d'ici;
- s'inscrit dans les paysages ruraux;
- joue un rôle actif dans la lutte contre les changements climatiques et le maintien de la biodiversité.

Ces valeurs se traduisent dans la politique d'acquisition et de gestion des terres de la Fiducie disponible sur son site Internet.

Les fiduciaires

La Fiducie est administrée par cinq fiduciaires désignés par l'UPA et Fondation, conformément aux dispositions de son acte constitutif. Dans la dernière année, ces fiduciaires étaient :

- **Isabelle Bouffard**, cheffe aux affaires économique et directrice des recherches et politiques agricoles à la Confédération de l'UPA;
- **Pierre Lemieux**, agriculteur;
- **Stéphan Morency**, vice-président de Fondation;
- **France Perreault**, agricultrice;
- **Colleen Thorpe**, administratrice.

Mmes Perreault et Thorpe ont agi respectivement comme présidente et vice-présidente de la Fiducie. M. Morency en a été le trésorier.

En juin 2024, le mandat de ces fiduciaires a été renouvelé pour une période de deux ans.



France Perreault
Présidente



Colleen Thorpe
Vice-présidente



Stéphan Morency
Trésorier



Isabelle Bouffard
Fiduciaire



Pierre Lemieux
Fiduciaire



Champ de canola biologique au site d'Hébertville.



FIDUCIE
AGRICOLE
UPA • FONDACTION

Fiducie agricole UPA-Fondation

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530, poste 8789

No de bienfaisance :
72 452 1935 RR0001